

Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER)

2025-2026

Table des matières

Glossaire.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. Périmètre des marchés concernés	5
2. Considérations mobilisables dans les marchés publics	5
a) Considérations environnementales.....	5
b) Considérations sociales.....	5
3. Politique des achats de l'Etat et objectifs de performance.....	6
a) Performance économique	6
b) Performance en cohérence avec les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD).....	6
c) Adéquation avec le plan de transformation écologique de l'État	7
AXE 1 : Environnemental.....	9
Objectif 1 : Rendre les marchés plus exigeants en matière environnementale.....	9
Objectif 2 : Réduire les émissions de GES – Décarboner	9
Objectif 3 : Améliorer la gestion des ressources	10
AXE 2 : Social.....	11
Objectif 1 : Intégrer les conditions sociales dans les marchés publics	11
Objectif 2 : Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.....	11
Objectif 3 : Lutter contre les discriminations et œuvrer en faveur de l'égalité femme/homme .	12
Objectif 4 : Mener des achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap.....	12
Objectif 5 : Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS).....	13
AXE 3 : Economique.....	14
Objectif 1 : Rendre accessible et transparente la commande publique.....	14
Objectif 2 : Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics.....	15
Objectif 3 : Favoriser le développement du tissu économique local.....	15
AXE 4 : Gouvernance.....	16
Objectif 1 : Professionnaliser la fonction achat (formation, efficacité, suivi).....	16
Objectif 2 : Développer les achats responsables	16
Objectif 3 : Encourager la négociation, la participation de tous les acteurs et les règlements à l'amiable.....	17
Objectif 4 : Connaître les fournisseurs.....	17
Objectif 5 : Communiquer auprès des parties prenantes.....	18
Objectif 6 : Optimiser la mutualisation des achats	18
ANNEXES	19

Glossaire

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Allotissement : fractionnement d'un besoin en plusieurs lots, en fonction des caractéristiques techniques et/ou géographiques des prestations, ou de la structure du secteur économique concerné

BEGES : Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

CCP : Code de la Commande Publique

DD : Développement Durable

Décarbonation : ensemble des mesures/techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'un produit, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays

DAE : Direction des Achats de l'Etat

DCE : Dossier de consultation des entreprises

EA : Entreprise Adaptée (emploi des personnes en situation de handicap)

Écolabel : signe d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance

Économie circulaire : production de biens et services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

EGalim : États Généraux de l'alimentation

ESAT : Établissements ou Services d'Aide par le Travail (établissements médico-sociaux (≠entreprises) qui accueillent exclusivement des personnes en situation de handicap), faisant partie de l'ESS

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FP : Fonction publique

GES : Gaz à Effet de Serre

OECP : Observatoire Économique de la Commande Publique

PDMe : Plan de Mobilité Employeur

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PNAD : Plan National pour des Achats Durables

Recyclage : Opération de valorisation par laquelle les déchets y compris les déchets organiques sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

Réemploi : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

Réutilisation : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

RFAR : Relations Fournisseurs et Achats Responsables

Schéma Directeur DD&RS : Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale

SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable

Valorisation des déchets : Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique

Variation des prix : toutes conditions contractuelles qui permettent de tenir compte des conditions économiques au cours de l'exécution du marché (actualisation et révision des prix)

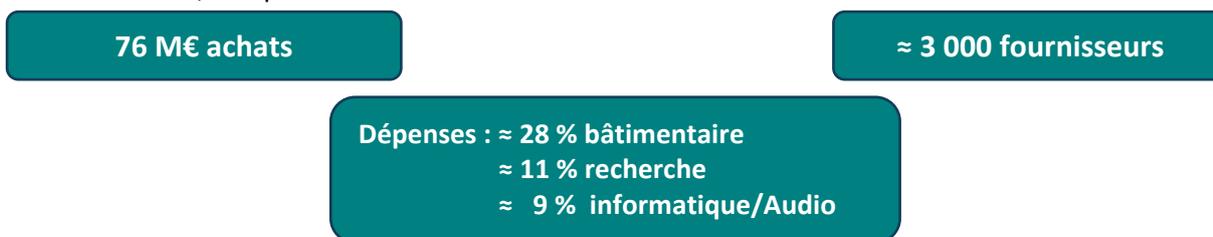
INTRODUCTION

La politique achats responsables en France se traduit par une évolution régulière du cadre législatif correspondant :

2014	Loi n°2014-856 du 31/07/2014 dite Loi ESS (Économie Sociale et Solidaire)
2015	Loi n°2015-992 du 17/08/2015 dite Loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte)
2018	Loi n°2018-938 du 30/10/2018 dite Loi EGalim (États Généraux de l'alimentation)
2020	Loi n°2020/105 du 10/02/2020 dite Loi AGEV (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)
2021	Loi n° 2021-1104 du 22/08/2021 dite Loi Climat et Résilience
2021	Loi n° 2021-1485 du 15/11/2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France
2022	Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025
2023	Loi n° 2023-973 du 23/10/2023 relative à l'industrie verte
2023	Circulaire 6425-SG du 21/11/2023 sur l'engagement pour la transformation écologique de l'État

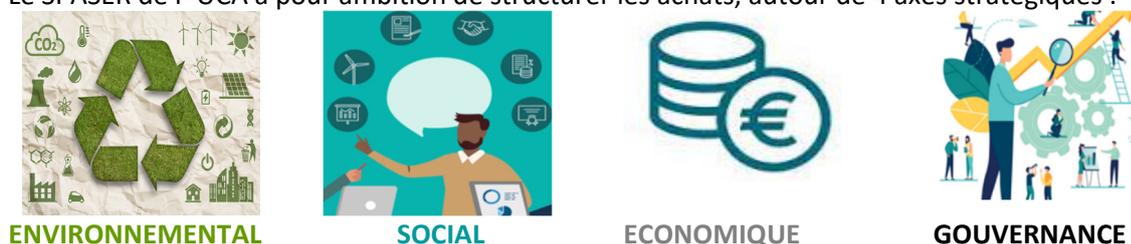
L'élaboration et le suivi d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) constituent une obligation pour les acheteurs soumis au CCP lorsque le montant annuel des achats est > 50M€ HT annuels au 01/01/2023 (Décret n°2022-767 du 02/05/2022). Cette obligation s'inscrit dans une logique globale de prise en compte de la durabilité au sein des achats publics. Ainsi, l'UCA s'inscrit dans les objectifs du Plan National de Achats Durables (PNAD) et se veut être **un acteur public exemplaire dans l'amélioration sociale et environnementale de ses achats.**

En 2023 l'UCA, comptait :



Cette démarche est associée au Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale (Schéma DD&RS) ainsi qu'aux Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), Plan de Mobilité Employeur (PDMe) et Plan Egalité Professionnelle de l'établissement. Le Schéma DD&RS et le SPASER sont complémentaires, le premier vise à doter l'UCA d'un plan d'action cohérent en matière de politique écologique et sociétale et le second tend à faire de l'achat public un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques.

Le SPASER de l'UCA a pour ambition de structurer les achats, autour de 4 axes stratégiques :



1. Périmètre des marchés concernés

La politique d'achats responsables de l'Etat concerne l'ensemble des marchés de fournitures, services et travaux **soumis à l'obligation de publicité et de mise en concurrence préalables**, c'est-à-dire **dont le montant est supérieur à 40 K€ HT par famille d'achats**.

L'UCA, engagée dans une politique volontariste, souhaite l'appliquer également à tous les achats inférieurs à ce montant, étant rappelé que tout achat est un marché public dès le 1^{er} euro.

2. Considérations mobilisables dans les marchés publics ¹

Qu'est-ce qu'une considération environnementale ou sociale ?

C'est la prise en compte de la dimension environnementale ou sociale dans les marchés publics. Elle reflète la préoccupation de l'acheteur en la matière et se traduit par l'intégration de clauses ou de critères environnementaux et sociaux dans les marchés. Elle peut prendre la forme d'une condition d'exécution, d'une spécification technique ou fonctionnelle, cumulées le cas échéant avec un critère d'attribution.

a) Considérations environnementales

- Sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Economie circulaire : allongement de la durée de vie, réparabilité, produits issus du réemploi/réutilisation, contenu recyclé, économie de la fonctionnalité, prévention de la production de déchets et valorisation des déchets, etc...
- Recours aux écolabels et autres signes distinctifs de la qualité environnementale des produits, services, travaux.
- Exclusion des produits issus de la déforestation importée.
- Suppression des produits en plastique à usage unique.

b) Considérations sociales

- L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi incluant le recours aux marchés réservés aux structures de type EA et ESAT et la passation de marchés dimensionnés aux capacités financières, techniques et organisationnelles des acteurs de l'inclusion.
- L'insertion par l'emploi des publics sous-main de justice.
- La formation sous statut scolaire de jeunes en situation de décrochage scolaire.
- La promotion de l'égalité femmes-hommes.
- La promotion des produits issus du commerce équitable.
- Les achats éthiques conformes au devoir de vigilance des entreprises et à la traçabilité sociale des chaînes d'approvisionnement des marchés.

¹ DAE - Politique d'achat responsable de l'État et de ses Établissements publics – 14/04/2023

3. Politique des achats de l'Etat et objectifs de performance

Les achats de l'Etat et de ses établissements publics représentent un enjeu budgétaire élevé (+ 45 Md€/an) et ont un impact déterminant sur le fonctionnement et les programmes d'investissement.

a) Performance économique

Dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des coûts est un objectif majeur de la politique des achats. Le gain des achats doit répondre à l'objectif quantitatif fixé dans le projet annuel de performance. Ainsi, pour 2024, les ministères et les établissements publics visent à réaliser 770 M€ de gains achats, dont 470 M€ pour les achats des établissements publics.

Les gains d'achats s'entendent pour chaque établissement public qui devraient représenter **2,35 % de gains par rapport au total des achats de l'établissement pour 2024.**

Des politiques de consommation sur certaines catégories sont définies en complément pour maîtriser les dépenses et contribuer à la transition écologique. Telles les politiques de consommation interministérielles en matière de :

- sobriété énergétique (circulaire du Premier Ministre du 25/07/2022 ; plan de sobriété énergétique d'octobre 2022)
- réduction des trajets aériens de 20 % en 2024 par rapport à 2019 (circulaire du 21/11/2023)
- réduction de 5 % en volume des consommations de carburant par rapport à 2022 (circulaire Premier Ministre du 21 novembre 2023).

b) Performance en cohérence avec les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD)

La politique d'achat responsable de l'Etat s'inscrit dans le cadre des objectifs du PNAD. Les objectifs quantitatifs fixés aux achats de l'Etat et de ses établissements publics sont les suivants :

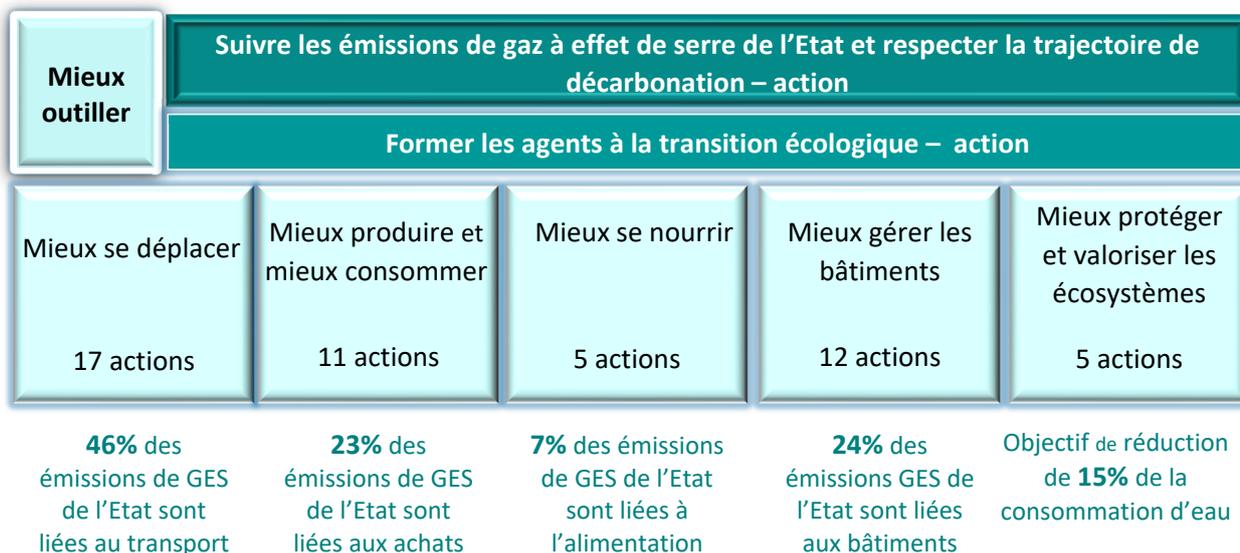
% de marchés notifiés comportant une considération achat responsable	Cible		
	2023	2024	2025
Considération environnementale *	60%	80%	100%
Considération sociale *	20%	25%	30%
Part des marchés alloués à des PME **		30%	

* % calculé à partir du nombre de marchés concernés / ** % calculé sur le montant des marchés concernés

La mesure des résultats des achats responsables est conduite par la DAE. L'UCA remonte à la DAE chaque année sa programmation achat et son bilan n-1. Le Directeur des achats de l'Etat rend compte au Premier Ministre et au Ministre chargé du budget via un rapport annuel.

c) Adéquation avec le plan de transformation écologique de l'État

La circulaire n° 6425-SG du 21/11/2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État présente 15 engagements déclinés en 5 axes.



On peut noter comme objectifs pour 2027 :

	Cible 2027
Formation des agents à la transition écologique	100 %
Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2022 (soit 5%/an)	22 %
Réduction des consommations énergétiques des bâtiments de l'Etat par rapport 2019	25 %
Économies d'eau par rapport à 2022	50 %

	Intitulé de l'engagement de l'Etat	Démarches associées UCA
1	Former les agents à la transition écologique	Schéma Directeur ^{SD} DD&RS + SPASER
2	Mesurer les émissions de GES de l'Etat et respecter la trajectoire décarbonation	BEGES + SPASER
3	Réduire et verdir les déplacements domicile-travail	PDMe
4	Réduire et verdir les déplacements professionnels	PDMe
5	Compenser les émissions des trajets aériens des agents	
6	Verdir la flotte automobile et déployer des points de recharge	PDMe
7	Consommer moins et mieux/achat de produits durables et en repensant modèles de consommation	Commission achat - politique de consommation
8	Développer le numérique écoresponsable. S'assurer de la valorisation du matériel informatique et téléphonique de l'Etat dans des filières de réemploi après sécurisation des données	SD Numérique (SDN) à venir + SPASER
9	Réduire la quantité de déchets et optimiser leur valorisation	SD DD&RS
10	Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement	Politique achat et consommation
11	Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments	SD Energie Pat (SDEP délib 2023-09-08-01) - plan de sobriété, SPSI
12	Réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation	Eco-campus, SPSI
13	Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments	Eco-campus, SPSI
14	Préserver la biodiversité	SD DD&RS, plan de gestion des espaces verts
15	Réduire de 10 % notre consommation d'eau potable d'ici 2024	SD DD&RS, SPSI, Rénovation bâtementaire

AXE 1 : Environnemental

Face aux enjeux climatiques et sanitaires, la commande publique est un vecteur des politiques publiques en matière de transition écologique et de réduction de l'empreinte environnementale.

Afin de limiter l'impact environnemental, la politique des achats responsables de l'UCA s'efforce de :

- Limiter l'impact environnemental des achats
- Maîtriser au mieux les énergies et fluides
- Réduire l'empreinte carbone (GES – Gaz à effet de serre) de l'UCA et ses fournisseurs
- Décarboner la mobilité professionnelle et personnelle de l'UCA
- Devenir acteur de l'économie circulaire afin de limiter, en aval, la production de déchets

L'UCA se fixe trois objectifs sur l'axe environnemental :

1. Rendre les marchés plus exigeants en matière environnementale
2. Réduire les émissions de GES – Décarboner
3. Améliorer la gestion des ressources

Objectif 1 : Rendre les marchés plus exigeants en matière environnementale

Performance UCA 2023 :
73,96 % des marchés ≥ 40k€ intègrent des considérations environnementales

Afin de répondre à cet objectif, les acheteurs prennent en compte l'obligation de développement durable au stade de la détermination des besoins et fixent dans les contrats des considérations ou des conditions d'exécutions environnementales :

Indicateurs :

- ✓ Nombre et % des marchés notifiés ≥ 40 000 € ayant une disposition environnementale (clause ou critère).

Actions à réaliser :

- ✓ Accompagner les prescripteurs.
- ✓ Modéliser le sourcing fournisseurs DD (dont empreinte carbone)
- ✓ Raisonner en coût global du cycle de vie du produit dès la rédaction du DCE.
- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).

Résultats attendus

- ✓ 100 % des marchés notifiés de l'UCA ≥ 40 000 € comporteront une disposition environnementale à partir de 2025

Objectif 2 : Réduire les émissions de GES – Décarboner

La réduction de l'empreinte carbone dans les achats est concomitante au schéma directeur du développement durable de l'UCA. Par ailleurs, la mise en place du BEGES permet une vision de l'empreinte carbone et de cibler les réductions d'émissions efficaces. La politique de l'établissement, s'efforce de :

- Réduire l'empreinte carbone (GES – Gaz à effet de serre) de l'UCA et ses fournisseurs
- Décarboner la mobilité professionnelle et personnelle des personnels UCA.

Indicateurs :

- ✓ Consommations de carburant en volume

- ✓ Trajets allers réalisés en avion

Actions à réaliser

- ✓ Rationalisation et groupement des achats
- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Evolution de la politique des déplacements professionnels (report des voyages aériens vers le ferroviaire).
- ✓ Evolution de la flotte automobile.
- ✓ Gestion des déchets.
- ✓ Inclure dans nos marchés une clause contractuelle de fourniture du BEGES pour les sociétés soumises à cette obligation (entreprises privées > 500 salariés)

Résultats attendus

- ✓ - 5 % de consommation de carburant en 2025 par rapport à 2023
- ✓ - 7 % de consommation de carburant en 2026 par rapport à 2023
- ✓ - 22 % trajets allers réalisés en avion en 2025 par rapport à 2019
- ✓ - 25 % trajets allers réalisés en avion en 2025 par rapport à 2019

Objectif 3 : Améliorer la gestion des ressources

Maîtriser la surconsommation et supprimer les achats sur-qualitatifs par une exacte définition des besoins permet de répondre aux défis écologiques et économiques de l'achat. La politique de l'établissement, vise à :

- Réduire la surconsommation
- Réduire la dépense

Indicateurs :

- ✓ Taux d'équipement informatique par agent

Actions à réaliser

- ✓ Centraliser les achats informatiques à la DOSI (via Bonita)
- ✓ Inventorier l'ensemble du parc informatique existant
- ✓ Relier les agents à des matériels informatique (n° d'inventaire)

Résultats attendus

- ✓ 100% des agents UCA ont un seul équipement informatique
- ✓ 100 % des agents UCA ont un seul équipement de téléphonie

AXE 2 : Social

La commande publique s'inscrit comme un levier d'amélioration des conditions de travail, d'insertion des publics éloignés de l'emploi et comme un outil de lutte contre le chômage et la discrimination.

Ainsi, la politique achats responsables de l'UCA doit permettre de :

- Faciliter l'accès au marché du travail à davantage de personnes éloignées de l'emploi
- Faciliter le plein exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- Recourir à des structures du secteur adapté pour favoriser leur accès au marché de l'emploi
- Promouvoir la diversité et l'égalité femmes-hommes

L'UCA se fixe cinq objectifs sur l'axe social :

- 1- Intégrer des conditions sociales dans les marchés publics
- 2- Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
- 3- Lutter contre les discriminations et œuvrer en faveur de l'égalité femme/homme
- 4- Mener des achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap :
- 5- Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Objectif 1 : Intégrer des conditions sociales dans les marchés publics

L'objectif est de respecter les recommandations du PNAD 2022-2025 de la politique des achats de l'Etat et objectifs de la performance), tout en veillant à la conformité des fournisseurs en matière sociale.

Performance UCA 2023 :
29,17 % des marchés notifiés ≥ 40k€ intègrent des considérations sociales

Indicateurs :

- ✓ Nombre et % des marchés notifiés ≥ 40 K€ ayant une disposition sociale.

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Sensibiliser les prescripteurs à la démarche.
- ✓ Vigilance à l'égard du travail dissimulé et illégal.
- ✓ Contrôle des attestations de vigilance.

Résultats attendus

- ✓ 30 % des marchés notifiés ≥ 40 K€ comporteront une disposition sociale en 2025

Objectif 2 : Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi

La politique d'insertion de l'UCA demande une diversification des marchés pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. A ce titre, l'intégration des dispositifs et des clauses d'insertion par l'activité économique pourra être anticipée lors du recensement avec l'ensemble des directions. L'UCA, en liaison avec le PLIE affecte des heures d'insertion dans ses marchés.

Performance UCA 2023 :
14 828 heures d'insertion notifiées

Indicateurs :

- ✓ Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion dans nos marchés

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Travail en collaboration avec les facilitateurs du PLIE pour assistance sur la mise en place de dispositions sociales au sein des marchés, notamment des heures d'insertion professionnelles.
- ✓ Encadrer et renforcer les modalités de suivi d'exécution de la clause sociale avec les facilitateurs

Résultats attendus

- ✓ Intégration d'heures d'insertion dans tous les marchés de travaux et de services > 100 000 € HT.

Objectif 3 : Lutter contre les discriminations et œuvrer en faveur de l'égalité femme/homme

Cet objectif tend à déployer des considérations liées à la mixité et à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre l'UCA aspire à intégrer dans ses consultations des considérations sociales œuvrant à la lutte contre les discriminations.

Indicateurs :

- ✓ % de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations F/H

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Développer un dispositif d'évaluation lié à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, notamment dans les marchés en proposant un questionnaire aux soumissionnaires.
- ✓ Utiliser dans les marchés des questionnaires et des plans de progrès avec les fournisseurs.

Résultats attendus

- ✓ 10 % des marchés notifiés ≥ 40 K€ intégreront une clause ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations H/F d'ici 2026.

Objectif 4 : Mener des achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap

Les achats inclusifs constituent une approche axée sur l'égalité des chances dans les processus d'achat.

Les structures de l'inclusion comprennent les entreprises de l'insertion et du handicap, c'est-à-dire :

- les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- les structures du handicap (secteur du travail protégé et adapté – STPA) dont les entreprises adaptées (EA) et établissement et service d'aide par le travail (ESAT).
- les Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH).

L'UCA s'attache à faire travailler les personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi. A ce titre, elle insère des dispositions sociales ou réserve des marchés au secteur handicap.

Année	Nbre marchés réservés
2017 à 2020	1
2018	1
2019	1
2020	1
2021	2
2022	1
2023	2

Indicateurs :

- ✓ Nombre de marchés réservés aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Recenser l'offre du territoire des EA et ESAT.
- ✓ Contractualisation de marchés réservés avec des EA ou des ESAT lorsque le marché est inférieur à 90 000 € HT et lorsqu'une offre correspondant au besoin est proposée par les structures alternatives
- ✓ Prise de contact avec un facilitateur du PLIE pour assistance sur la mise en place de dispositions handicap.

Résultats attendus

- ✓ 3 marchés réservés / an à l'horizon 2026.

Objectif 5 : Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'objectif est de faire des achats publics un des leviers de développement économique des petites et moyennes entreprises françaises et d'utiliser la commande publique comme levier de soutien à l'économie sociale et solidaire.

Indicateurs

- ✓ Nombre de structures de l'ESS AURA avec lesquelles nous contractualisons

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Comparaison des SIRET des fournisseurs UCA et des SIRET des entreprises de l'ESS AURA
- ✓ Réalisation d'un état des lieux annuel des relations économiques avec l'ESS, dans le cadre des achats publics
- ✓ Mobilisation des outils de la commande publique au service de l'ESS
- ✓ Informer les opérateurs économiques des possibilités de co-traitance et de sous-traitance avec les structures de l'inclusion

Résultats attendus

- ✓ 5 % en nombre des fournisseurs de l'UCA sont des structures de l'ESS AURA

AXE 3 : Economique

L'aspect économique des achats responsables, ou comment utiliser le potentiel et le volume d'achats de l'UCA pour participer au développement du tissu économique.

L'objectif vise également de poursuivre une réflexion sur l'opportunité de faire du développement durable un facteur de réduction des coûts et de gains ou avantages économiques.

L'UCA a saisi l'opportunité offerte par le code de la commande publique pour faciliter l'accès à ses marchés aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) et aux structures de l'ESS.

La politique d'achats économiquement responsables menée par l'UCA doit permettre de :

- Contribuer à l'égal accès de tous les opérateurs économiques à la commande publique et susciter la concurrence
- Œuvrer pour sécuriser la trésorerie des TPE/PME
- Ouvrir le dialogue avec ses fournisseurs et créer une relation afin d'améliorer l'image de l'UCA auprès des fournisseurs
- Lutter contre toute forme de concurrence déloyale
- Dialoguer et négocier pour accroître la performance achat car les offres seront de meilleure qualité (ajustements des offres et meilleure appréhension des contraintes).
- Améliorer la gestion des risques fournisseurs
- Piloter la politique d'achat et apprécier l'atteinte des objectifs

L'UCA se fixe trois objectifs sur l'axe social :

1. Rendre accessible et transparente la commande publique
2. Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics
3. Favoriser le développement du tissu économique du territoire

Objectif 1 : Rendre accessible et transparente la commande publique

L'objectif est de renforcer les échanges préalables avec les opérateurs économiques sur les projets, notamment en développant l'usage des procédures contribuant aux échanges et à la négociation avec les fournisseurs. Publier nos intentions d'achat via la planification annuelle sur la plateforme des achats de la DAE APProch (portail destiné aux entreprises), ce serait s'engager dans une meilleure transparence de nos achats.

Indicateurs :

- ✓ Nombre et % des marchés renseignés en open-data (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/referentiel-de-donnees-marches-publics/>).
- ✓ Nombre de dossiers de consultation simplifiés pour l'accès à la commande publique des TPE et PME

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Renseigner les marchés de l'UCA en open-data
- ✓ Publier les planifications annuelles des achats sur APProch (portail du Ministère de l'Économie qui permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et des EP)
- ✓ Développer les rencontres avec des clusters de professionnels sur des secteurs économiques
- ✓ Accroître la communication autour des grands projets stratégiques de l'UCA, en amont du lancement des consultations
- ✓ Fiches RETEX (RETour d'EXpérience) sur les consultations menées et les marchés passés

Résultats attendus

- ✓ 100% des marchés ≥ 40 K€ en open-data à l'horizon 2026
- ✓ 50 % de dossiers de consultation simplifiés pour les marchés de fournitures courantes et services à procédure adaptée.

Objectif 2 : Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics

Le sourcing, l'allotissement, la définition du besoin... sont différentes possibilités issues de la réglementation pouvant être mobilisées afin de donner un meilleur accès des opérateurs économiques du territoire (et notamment les TPE/PME et les structures de l'ESS) aux marchés publics. L'utilisation de l'achat public pour soutenir l'activité économique des TPE/PME et promouvoir l'accès à la commande publique en simplifiant les DCE un levier de développement économique du territoire.

Indicateur :

- ✓ Nombre de consultations alloties

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Contrôle automatique des possibilités d'allotissement
- ✓ Insertion de clauses de variation des prix pour les marchés publics pluriannuels permettant de suivre au plus près l'évolution des prix marché
- ✓ Mise en place d'une communication transparente, réactive et directe auprès des opérateurs économiques aux divers stades des procédures
- ✓ Développer la mise en place de clauses financières incitatives dans les marchés passés aux TPE/PME (paiement d'avances)
- ✓ Publier des Dossiers de consultation des entreprises (DCE) pour les Marchés À Procédure Adaptée (MAPA)

Résultats attendus

- ✓ 80 % des marchés \geq 40 K€ allotis à l'horizon 2026, hors achats recherche

Objectif 3 : Favoriser le développement du tissu économique local

Performance UCA 2023 :

44 % des marchés contractés avec des PME/TPE pour 27,16 % des dépenses achats

L'organisation de la relation « acheteurs-fournisseurs » et l'élaboration d'une cartographie des fournisseurs sont nécessaires pour améliorer la performance achat de l'UCA.

Indicateurs :

- ✓ Montant des marchés attribués aux PME / Volume total annuel des marchés $>$ 40 000 € HT

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Partager les résultats des évaluations et RETEX avec les fournisseurs
- ✓ Evaluations des fournisseurs (stratégiques, sensibles et à risque) annuelles ou spontanées (en cas de dérives pendant l'exécution) associées à des plans d'action
- ✓ Gestion des risques fournisseurs : identification des risques lors des réunions de stratégie achat sur les procédures formalisées et des actions de remédiation
- ✓ Résolution amiable des litiges par le biais de réunions d'échanges entre les parties (fournisseur / prescripteur / acheteur)
- ✓ Mise en place d'audits qualité fournisseur

Résultats attendus

- ✓ 30 % du montant total des marchés \geq 40 K€ est attribué au PME

AXE 4 : Gouvernance

Le SPASER se définit comme un outil stratégique d'orientation à destination de l'ensemble des parties prenantes de la commande publique. Son pilotage est confié à la Direction des Achats.

Ainsi, la gouvernance de la politique achats responsables a pour objectifs de :

Faire connaître la démarche des achats responsables

- Accompagner les acteurs de l'achat dans la transition vers l'achat responsable
- Suivre et mettre à jour la politique des achats responsables et en conséquence le SPASER

L'UCA se fixe six objectifs sur l'axe social :

1. Professionnaliser la fonction achat (formation, efficacité, suivi)
2. Développer les achats responsables
3. Encourager la négociation, la participation de tous les acteurs et les règlements à l'amiable
4. Connaître les fournisseurs
5. Communication
6. Optimiser la mutualisation des achats

Objectif 1 : Professionnaliser la fonction achat (formation, efficacité, suivi)

Des **sessions de formation** pour les acteurs de la commande publique permettront de les informer sur les enjeux liés à la responsabilité sociale, environnementale et économique dans les achats publics et de la nécessité d'anticiper et programmer leurs achats. Développer la professionnalisation des acteurs permet de faciliter la transmission et l'appropriation de la pratique achat responsable à l'ensemble des personnes impliquées dans un acte d'achat, mais aussi de disposer de réflexes, de connaissances et de leviers pour intégrer des considérations achats responsables dans la passation des marchés.

Indicateurs :

- ✓ Evolution du ratio nombre de marchés programmés/ nombre de marchés passés dans l'année
- ✓ Nombre de formations pour professionnaliser les acheteurs et agents associés et nombre de participants aux formations certifiantes DAE.

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un SI achats
- ✓ Calcul des ratio nombre de marchés programmés/ nombre de marchés passés dans l'année
- ✓ Elaboration des Plans d'actions achats (PAA) 2025-2028 et 2026-2029
- ✓ Accompagnement et formation des acheteurs DA/DPIE et des approvisionneurs UCA.

Résultats attendus

- ✓ 50 % des agents approvisionneurs formés aux approvisionnements (formations DAE) à l'horizon 2026
- ✓ 80 % des agents achats formés aux achats niveau 2 en 2026 formation certifiante DAE)
- ✓ 40 % des marchés notifiés (bilan PAA) ont été programmé en N-1 (PAA – Plan Action Achat) à l'horizon 2026

Objectif 2 : Développer les achats responsables

Pour répondre aux défis écologiques et inscrire la planification écologique au cœur des politiques publiques, le Gouvernement a annoncé, le 11 octobre 2022, le **premier grand plan de formation des agents publics à la transition écologique**. Ce programme s'inscrit dans le **plan de sobriété énergétique** d'octobre 2022. L'objectif étant que 100 % des agents de la FP soient formés en 2027.

Le développement des achats responsables nécessite un appui fort de la gouvernance et une grande implication de tous les acteurs de l'achat. Cet axe a pour vocation d'amener les agents de l'UCA dans une démarche d'achats responsables et de créer une culture commune de l'achat responsable.

Indicateur :

- ✓ Nombre d'agents sensibilisés aux achats responsables

Actions à réaliser

- ✓ Rencontre achat via TEAMS (2/an) en fonction de l'enjeu de certains marchés
- ✓ Renforcer l'animation régulière des rencontres achats avec les prescripteurs et les gestionnaires (BDC)
- ✓ Quizz sur le coût complet d'un rouleau de scotch (ou d'un bloc de post-it)
- ✓ Enquêtes auprès des agents de l'UCA sur leurs connaissances en achat responsable

Résultats attendus

- ✓ 100 % des agents sensibilisés aux achats responsables en 2026

Objectif 3 : Encourager la négociation, la participation de tous les acteurs et les règlements à l'amiable

La performance achat va au-delà de la promotion des achats responsables et recouvre également la sécurité juridique des achats. La prévention des litiges en est un axe essentiel.

Indicateurs :

- ✓ Nombre de contentieux traités devant les juridictions

Actions à réaliser :

- ✓ Etablir le ratio des contentieux/nombre de marchés
- ✓ Etablir le nombre de contentieux UCA gagnés/ nombre de contentieux

Résultats attendus

- ✓ Nombre de contentieux < 3 % du nombre de marchés/an (à compter de 2025)

Objectif 4 : Connaître les fournisseurs

En développant une culture interne du sourcing, l'UCA identifie mieux la capacité des entreprises à répondre aux besoins mais aussi aux considérations sociales et environnementales attendues. Cet objectif facilite les échanges d'informations, de partage des bonnes pratiques et renforce les collaborations entre tous.

Indicateur :

- ✓ Nombre de formations à la démarche de sourcing et nombre de personnes formées au sourcing

Actions à réaliser

- ✓ Sensibiliser les acteurs de l'achat afin d'assurer la traçabilité et la transparence des échanges (compte rendu écrit ou grille d'entretien fournisseurs) et contrôler la diffusion des informations obtenues (diffusion en interne aux personnes associées au projet).
- ✓ Organiser des sessions de formation au sourcing

Résultats attendus

- ✓ 100% des acteurs de l'achat (prescripteurs, approvisionneurs) formés au sourcing à l'horizon 2026

Objectif 5 : Communiquer auprès des parties prenantes

L'objectif contribue au développement de l'économie locale par une meilleure connaissance et communication auprès du tissu économique local, et plus largement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Indicateur :

- ✓ Fréquentation de la page Internet UCA dédiée aux achats

Actions à réaliser

- ✓ Communication externe sur les achats responsables de l'UCA (Intranet de l'UCA)
- ✓ Communication interne du bilan annuel des achats responsables
- ✓ Suivi des consultations de la page Internet UCA dédiée aux achats.

Résultats attendus

- ✓ + 5% « de vues » de la page Internet UCA dédiée aux achats (3 829 vues du 6/11/2023 au 5/11/2024) à l'horizon 2026
- ✓ + 5% « d'utilisateurs » de la page Internet UCA dédiée aux achats (1 456 utilisateurs du 6/11/2023 au 5/11/2024) à l'horizon 2026

Objectif 6 : Optimiser la mutualisation des achats

L'efficacité de la politique d'achats responsables peut être amplifiée dans le cadre d'une approche partenariale permettant d'identifier et de structurer de nouvelles opportunités entre acheteurs (mutualisation de besoins via des centrales d'achats ou des groupements).

La mutualisation ouvre des opportunités d'optimisation économique, tout en poursuivant la mise en adéquation régulière des besoins de l'UCA aux évolutions des conditions techniques et économiques des marchés. La recherche de solutions alternatives à la mise en place de procédures de mise en concurrence est un levier incontournable des achats responsables.

Indicateurs :

- ✓ Nombre et % de marchés mutualisés via des centrales d'achats
- ✓ Nombre et % de marchés mutualisés via des groupements de commande
- ✓ Nombre de groupements de commandes portés par l'UCA

Actions à réaliser

- ✓ Mise en place d'un système d'information achat (SI Achats).
- ✓ Identifier les segments d'achat où la possibilité de mutualisation des achats est un facteur d'efficacité, que ce soit en interne comme en externe : marchés transversaux, groupements de commandes
- ✓ Inciter les directions à travailler de concert sur des marchés transversaux correspondant à des besoins très proches
- ✓ Se rapprocher des EPSCP/EPST/CHU dans l'objectif d'organiser des groupements de commandes sur des segments d'achats communs, sans pour autant nuire à l'activité économique locale (choix de domaines d'activités relevant d'entreprises nationales ou internationales)
- ✓ Bénéficier des atouts proposés par les centrales d'achat accessibles aux collectivités locales, tels que le RESAH ou l'UGAP, ou de futures centrales d'achat à venir, tout en ayant procédé en amont à une analyse financière démontrant des gains financiers ou de rapidité

Résultats attendus

- ✓ Intégration de tous les acteurs du site à la convention de groupement de commande portée par l'UCA à l'horizon 2026.

Cadre juridique

Loi n°2014-856 du 31/07/2014 dite Loi ESS Économie Sociale et Solidaire

Loi n°2015-992 du 17/08/2015 dite Loi TECV Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Loi n°2018-938 du 30/10/2018 dite Loi EGalim Etats Généraux de l'alimentation

Loi n°2020/105 du 10/02/2020 dite Loi AGECE Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

Loi n° 2021-1104 du 22/08/2021 dite Loi Climat et Résilience

Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Loi n° 2021-1485 du 15/11/2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025

Loi n° 2023-973 du 23/10/2023 relative à l'industrie verte

Circulaire 6425-SG du 21/11/2023 sur l'engagement pour la transformation écologique de l'État

Document

Politique d'achat responsable de l'Etat et de ses établissements publics. Mise à jour du 14 avril 2023

Fiche de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques) – SPASER

Réseaux acheteurs publics

RespAE (Réseau Social Professionnel des Achats de l'Etat)

Rapidd (Réseau des Achats Publics et informations sur le Développement Durable)

ADA'Sup (Association des Directeurs Achats de l'ESR)